

**AVIS PUBLIC**

**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
AVIS DE DÉPÔT**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Varennes devant être en vigueur durant les exercices 2019, 2020 et 2021 a été déposé à mon bureau le 31 octobre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

Ville de Varennes  
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 562 de la Ville de Varennes et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Le directeur des Services juridiques et greffier,  
Me Marc Giard, OMA